



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

PRÉSENCES

| | | |
|----------------------------------|------------------|----------|
| Monsieur | Gaétan Morin | Maire |
| Monsieur | Réal Payette | Siège #1 |
| Monsieur | Gilles Arbour | Siège #2 |
| Madame | Carolle Picard | Siège #3 |
| Madame | Shany Leblanc | Siège #5 |
| Monsieur | Marcel Thériault | Siège #6 |
| Absence de Madame Danielle Morin | | Siège #4 |

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1822-2014

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour
Dûment appuyée par: Réal Payette
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juin 2014

No: 1823-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 9 juin 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 9 juin 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Aucune question du public.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juin 2014.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

M. Thériault résume une rencontre tenue avec le responsable de la SQ pour divers dossiers, dont la vitesse dans le centre du village.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de juin 2014 (23 permis) d'une valeur de \$ 519 500, comprenant 2 maisons neuves, pour un cumulatif de 79 permis d'une valeur totale de **\$1 284 550** pour l'année 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7.2 Remplacement des milieux filtrants, écoflo – De l'Hôtel de Ville et la Maison de la Culture

No: 1824-2014

ATTENDU QUE les milieux filtrants doivent être remplacés et vérifiés annuellement afin d'assurer la performance des Biofiltres Écoflo.

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au budget 2014;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

QUE la municipalité procède au remplacement des trois milieux filtrants en 2014 ainsi que leur programme d'entretien pour 2015 auprès du fournisseur Premier Tech, pour un somme de 5 240\$ plus taxes applicables.

D'APPLIQUER la dépense au G/L 02-130-00522 (entretien et réparation bâtiment)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

8. TRÉSORERIE

8.1 Refinancement Règlement rue Mayrand no 290-2006

No: 1825-2014

CONSIDÉRANT QUE le prêt PR- 4 Rue Mayrand sera échu le 21 août 2014 ;

Considérant que la résolution 773-2010 adoptée en avril 2010 approuvait un transfert de 20 000\$ du surplus cumulé non affecté au règlement d'emprunt 290-2006 prêt-4 rue Mayrand;

Considérant que la municipalité devait attendre la date du renouvellement du Prêt-4 pour affecter cette somme en capital;

Considérant qu'après le remboursement de 1 400\$ selon le contrat plus la somme de 20 000\$, le solde à refinancer sera de 13 500\$ le 21 août 2014;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Real Payette
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'autoriser le transfert de 20 000\$ du surplus affecté – rue Mayrand G/L 59-131-10 au règlement d'emprunt 290-2006, Prêt -4, le 21 août date de renouvellement;

De renouveler la prêt-4 avec la Caisse Desjardins pour un terme de 5 ans au taux de 5.03%. Les remboursements seront faits selon la nouvelle cédule de remboursement.

D'autoriser M. Gaétan Morin Maire et M. Richard gagné Directeur général à signer la convention de renouvellement avec la Caisse Populaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8.2 OMH Ste-Marcelline-de-Kildare- demande d'autorisation budget pour financement construction de remise

No: 1826-2014

ATTENDU QUE L'Office municipal d'Habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare a obtenu du Gouvernement du Québec un budget supplémentaire de 40 000\$ pour l'exercice financier 2014, et ce pour la construction d'une remise contenant 10 espaces de rangement pour les résidents;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

ATTENDU QUE Cette somme supplémentaire nécessite l'autorisation de la Municipalité pour être valide, et la contribution de la municipalité s'élèvera à 10% de la somme de 40 000\$ financée sur 20 ans;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carole Picard
Il est résolu :**

QUE la municipalité accepte cette offre de budget supplémentaire de 40 000\$ de l'OMH de Sainte-Marcelline-de-Kidare autorisée par le gouvernement du Québec, et ce pour la construction d'une remise et financera 10% des coûts soit 4000\$ financée sur une période de 20 ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de JUIN 2014.

No: 1827 -2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués, des comptes fournisseurs et des salaires du mois de JUIN 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

| | |
|---------------------|---------------|
| Déboursés juin 2014 | \$ 289 100,73 |
| Salaires juin 2014 | \$ 25 871,21 |
| Mensuel juin 2014 | \$ 57 123,40 |
| | <hr/> |
| | \$ 372 395,34 |

Représentés par chèques #C140336 à #C140453 & #P1400224 à #P1400277.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

*Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.
Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier*



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Embauche Stagiaire en environnement ÉTÉ 2014

No: 1828-2014

CONSIDÉRANT que le service d'un (e) stagiaire en environnement est requis (e) pour effectuer les tests d'eau sur les lacs et cours d'eau, ainsi que le suivi des fosses septiques et projets environnementaux durant l'été 2014 ;

CONSIDÉRANT Les entrevues effectuées en juin pour ce poste ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'embauche de Mme Nanie Ayotte biologiste, pour une période de 12 semaines, sur une base de 35h/semaine, rétroactivement au 26 juin 2014, selon la politique salariale pour ce poste établi par le conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Embauche étudiante pour le service des travaux publics été 2014

No: 1829-2014

CONSIDÉRANT Les entrevues effectuées en juin pour ce poste ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'embauche de Lucie-Maude Grégoire, résidente de la municipalité, pour une période de 8 semaines, sur une base de 35h/semaine, rétroactivement au 26 juin 2014, selon la politique salariale pour ce poste établi par le conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Révision amendes –Bibliothèque municipale

NO. 1830-2014



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

CONSIDÉRANT QUE Lors de l'assemblée du 11 mars 2013 une résolution sur la tarification des amendes pour la bibliothèque a adopté par la résolution 1456-2013, fixant le montant de l'amende pour retard au montant de 0,25\$ par livre par jour;

CONSIDÉRANT QUE cette pénalité pour retard cause préjudice aux utilisateurs de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE Les autres bibliothèques membre du réseau Biblio fixent les amendes à 0.05\$ par livre et par jour :

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de ; Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'ANNULER le tarif de 0,25\$ de pénalité par jour par livre pour retard de remise prévu dans la résolution 1456-2103 de la municipalité;

QUE la municipalité fixe le montant des pénalités pour retards de remise de livres à la bibliothèque municipale à 0,05\$ par livre par jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Formation des bénévoles- bibliothèque municipale

NO. 1831-2014

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice à la bibliothèque municipale est en processus d'embauche de bénévoles pour l'assister dans ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE ces bénévoles devront suivre les formations nécessaires suivantes qui sont offertes gratuitement au Réseau-Biblio de Trois-Rivières;

- Symphony 2
- Symphony rapport
- VDX
- PEB

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Shany Leblanc**

D'AUTORISER le paiement des frais de transport aux 2 personnes qui seront choisies et ce, pour les 4 formations au réseau Biblio de Trois-Rivières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

11.3 Marathon source de vie- autorisation

NO. 1832-2014

CONSIDÉRANT QUE sera tenu le dimanche 3 août prochain le marathon "Source de Vie", évènement annuel se déroulant en partie sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont sollicité l'utilisation des locaux du Chalet des Loisirs de la municipalité comme point de ralliement pour le marathon;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'AUTORISER les organisateurs du marathon "Source de Vie" à utiliser les locaux du centre des Loisirs comme point de ralliement pour le départ du marathon le 3 août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Club de lecture- autorisation utilisation Pavillon de la Culture

NO. 1833-2014

CONSIDÉRANT QUE le club de Lecture demande l'autorisation d'utiliser le pavillon de la Culture pour leurs activités ;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'AUTORISER le club de Lecture à utiliser le pavillon de la Culture pour leurs activités qui débutera en septembre prochain, et ce tous les mardis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.5 Pierre temporelle- Comité des artisans

NO. 1834-2014

CONSIDÉRANT que le comité des Artisans désire réaliser un ensemble comprenant une pierre temporelle qui sera dévoilée lors du Festival des Artisans 2014 de la municipalité;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu**

QUE LA MUNICIPALITÉ assumera les dépenses en matériel, et le comité des artisans fournira la main d'œuvre nécessaire à la fabrication de cet ensemble qui sera localisé dans un parc de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1. Fauchage des chemins 2014

No. 1835 -2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire effectuer le fauchage des bords de chemins publics sous sa juridiction;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'ACCORDER le contrat au montant de \$1,400.00 plus taxes à Monsieur Fernand Pin pour le fauchage des bords des rues municipales, et d'appliquer cette dépense au g/l 02-320-00-521 (Entretien des infrastructures).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Génératrice aqueduc Morin contrat d'entretien

No. 1836 -2014

CONSIDÉRANT QU'il est rendu nécessaire de renouveler le contrat d'entretien de la génératrice du réseau d'Aqueduc Morin;

CONSIDÉRANT QU'il est dans notre intérêt que les inspections préventives et l'entretien préventif soit faites par le manufacturier;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

D'ACCORDER le contrat annuel d'entretien à Génératrice Drummond au montant de \$625,40 + taxes comprenant les services suivants :

- Changement d'huile et des filtres
- Inspection complète des composants mécaniques et électriques
- Essais de démarrage automatique
- Vérification de l'inverseur automatique
- Remise d'un rapport détaillé

D'IMPUTER cette dépense au G/L 02-413-00-521-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Reddition de compte 2013- Ministère des Transports (PAERRL)

No. 1837 -2014

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de \$32,191.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2013.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts (chaussée) dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes.

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées.

ATTENDU QU'UN vérificateur externe a présenté au MTQ la reddition des comptes 2013.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts (chaussée), situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

12.4 Engagement de crédit- travaux publics juillet 2014

No: 1838-2014

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics demande un engagement de crédit pour la réalisation des travaux d'entretien des chemins publics pour la période de juillet 2014 ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'APPROUVER un engagement de crédit de 4000\$ pour la réalisation des travaux d'entretien du service des travaux publics pour le mois de juillet 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12.5 Réparation de clôtures- terrain de balle et terrain près du garage municipal

No. 1839-2014

ATTENDU QUE la clôture du terrain de balle le long du chemin du Rang du pied de la Montagne doit être réparée ainsi qu'une portion de clôture près du garage municipal ;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu;**

D'AUTORISER les travaux de remplacement de la clôture du terrain de balle le long du rang du Pied de la Montagne sur une longueur de 200' pieds linéaires, par une hauteur de 6 pieds, pour un montant de 2400\$ plus taxes applicables par "Les clôtures M. T. inc";

D'AUTORISER les travaux de remplacement de la clôture le long du garage municipal, d'une longueur de 100' au montant de 1000\$ plus taxes applicables par le même fournisseur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

13.1 Résolution pour augmenter les frais de licences pour chiens de 25\$ à 26\$ sur le territoire de la municipalité.

No. 1840-2014

CONSIDÉRANT le nouveau contrat à intervenir entre la municipalité et "l'Inspecteur canin inc." pour la surveillance et le contrôle canin sur le territoire de la municipalité, valide du du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 inclusivement;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE le conseil autorise la hausse de 25\$ à 26\$ par licence de chien émise sur le territoire de la municipalité par "L'Inspecteur Canin" à compter du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

14. AFFAIRES REPORTÉES/ PROJETS PARTICULIERS

14.1 AMÉNAGEMENT - ÉCOCENTRE

No 1841-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu aménager l'écocentre en 2014;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'ensemble a été réalisé pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandés pour fournir les blocs de béton nécessaires aux enclos prévus pour les containers;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

QUE SOIT RETENU la soumission de "Béton Bellemarre Louiseville inc" pour l'achat et la livraison des blocs requis, tel que soumis le 27 juin dernier, pour un montant de 18 000\$ plus taxes applicables;

QUE les travaux de mise en forme, l'excavation, la compaction, la fourniture et le transport du matériel granulaire, soient effectués par *Excavation Urbain Morin inc* pour un montant de 5995\$ plus taxes applicables; que les travaux d'installation des blocs soient également effectués par *Excavation Urbain Morin* pour un taux de 95\$/heure plus taxes applicables : le tout selon la soumission déposée le 14 juillet au bureau municipal par le plus bas soumissionnaire désigné.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

D'APPLIQUER les dépenses au G/L 03-313-10-043-00 et qu'ils soient financé par le SURPLUS CUMULÉ –REGIM G/L 59-431-25

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14.2 Travaux réseau d'aqueduc Village- demande d'appel d'offres pour services professionnels d'ingénierie

NO : 1842-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc municipal du village ainsi que des travaux de raccordement du nouveau puits;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des subventions accordées via le remboursement de la taxe d'accise pour ce genre de travaux, il faut présenter un estimé détaillé des coûts préparé par une firme d'ingénierie incluant les la production des plans et devis, frais de surveillance et procédure de soumissions publiques pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux pour les services professionnels impose l'utilisation obligatoire d'un système d'évaluation et de pondération pour les contrats de \$25,000.00 et plus (taxes incluses).

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection, formé d'employé(e)s ou de citoyens doit être formé par la direction générale pour l'analyse des soumissions reçues lors d'appels d'offres pour les services professionnels.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'AUTORISER le Directeur général, M. Richard Gagné, à procéder au lancement de l'appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie nécessaires aux travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc du village ainsi qu'à la formation du comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

15.1 Achat équipement défibrillateur

No : 1843-2014

CONSIDÉRANT QU'il est recommandable que la municipalité se dote d'un défibrillateur qui pourra être installé au centre communautaire ;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

CONSIDÉRANT QUE certains membres du personnel de la municipalité ont suivi le cours de fonctionnement de cet appareil;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'un défibrillateur de marque 'SAMARITAN' 500P au coût de 1699\$ plus taxes applicables et que cet appareil soit installé au Centre Communautaire et d'appliquer cette dépense au G/L 03-313-10-040-01 tel que prévu au budget 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Omnium des maires 2014

NO: 1844-2014

CONSIDÉRANT QUE les profits de l'Omnium des maires de la MRC de la Matawinie sont versés aux fonds de l'environnement ;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:

DE DÉFRAYER le coût d'inscription de \$600.00 pour la participation d'un quatuor pour l'édition 2014 de l'Omnium des maires.

D'IMPUTER cette dépense au g/l 02-470-00-970-01 (Subventions environnement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Omnium Compo Recycle – samedi le 13 septembre 2014

NO: 1845-2014

CONSIDÉRANT QUE Compo Recycle organise annuellement un omnium de golf au profit des organismes communautaires de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les profits de l'Omnium Compo Recycle Matawinie sont versés à des organismes de la région, soit l'Entraide pour la déficience intellectuelle et la Maison Clémentine;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu:**

DE DÉFRAYER le coût d'inscription de 4 billets pour le souper au coût de 45\$ chacun qui sera tenu le samedi 13 septembre 2014 pour l'édition 2014 de l'Omnium Compo Recycle.

D'IMPUTER cette dépense au G/L 02-701-91-970 (Subventions autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

Un citoyen interroge le Maire sur la cession des actifs de la paroisse à la municipalité. M. le maire répond que ce dossier avance et que des précisions pourront être apportées lors de la prochaine session régulière du conseil.

17. LEVÉE de l'assemblée

NO: 1846-2014

**Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h35.

M. Gaétan Morin
Maire

Richard Gagné
Directeur général et, Secrétaire-
trésorier